

RCS : PAU Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00658 Numéro SIREN : 313 296 972 Nom ou dénomination : 3 FOCH NOTAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 4482

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 722	2 722		
Concessions, brevets	5 630	5 630		
Autres immobilisations incorporelles	889 874		889 874	889 874
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal.agencem.aménagements	456 337	149 073	307 264	338 864
Matériel de transport				
Matériel de bureau & inform.	150 277	129 829	20 449	6 308
Mobilier de bureau	81 456	55 321	26 135	37 134
Autres immobilisations corp.				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créanc.ratt.à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 312		20 312	20 312
ACTIF IMMOBILISE	1 606 608	342 575	1 264 033	1 292 492
Stocks et en-cours	24 260		24 260	
Avances & acompt.vers./cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	53 153		53 153	42 525
Créances notaires en concours	29 772		29 772	20 196
Autres créances	321 059		321 059	36 535
Capital sous. appelé non vers				
Valeurs mobilières de placement	65 500		65 500	65 500
Disponibilités				
Etablissements dépositaires autorisés	12 978 995		12 978 995	11 326 401
Fonds détenus pour le compte des tiers	-12 769 166		-12 769 166	-11 240 450
Autres disponibilités	429 439		429 439	276 120
Charges constatées d'avance	4 392		4 392	4 682
ACTIF CIRCULANT	1 137 406		1 137 406	531 509
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
TOTAL ACTIF	2 744 013	342 575	2 401 439	1 824 001

 Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	246 406	246 406
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	110	110
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	671 285	612 602
Prélèvements des notaires		-537 650
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	917 801	321 468
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	843 810	917 396
Emprunts auprès des associés	48 000	120 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	167 637	205 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 425	6 240
Dettes fiscales et sociales	379 252	236 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes notaires en concours	30 514	16 141
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 483 638	1 502 533
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 401 439	1 824 001

Notes sur les comptes annuels

Désignation de l'entreprise : SAS 3 FOCH NOTAIRES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 401 439 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 671 285 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/01/2020.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable notarial approuvé par arrêté du 22 juillet 1988, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2000.

L'étude utilise pour sa comptabilité le logiciel JURIS WEB - Version 1.03 ayant reçu une attestation de conformité en date du 16/10/2015, numéro de récépissé du dépôt 15-5/1.03, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2006.

La comptabilité a été traitée pour établir une déclaration selon les règles "Créances-Dettes". Les données chiffrées sont présentées hors-taxes.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

 Notes sur les comptes annuels**Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentatio	Diminutions	en fin d'exercice
- Frais d'établissement	2 722			2 722
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	895 504			895 504
Immobilisations incorporelles	898 226			898 226
- Installations, Agencements, Aménagements	455 237	1 100		456 337
- Matériel de bureau et informatique	126 777	23 500		150 277
- Mobilier de bureau	80 741	715		81 456
Immobilisations corporelles	662 755	25 315		688 070
- Prêts et autres immobilisations financières	20 312			20 312
Immobilisations financières	20 312			20 312
ACTIF IMMOBILISE	1 581 293	25 315		1 606 608

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux
Frais de constitution		
Frais de 1er établissement [1]	2 722	
Frais d'augmentation de capital		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement	2 722			2 722
Autres immobilisations incorporelles	5 630			5 630
Immobilisations incorporelles	8 352			8 352
Terrains				
Constructions				
Installations, Agencements, Aménagements	116 373	32 700		149 073
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	120 469	9 360		129 829
Mobilier de bureau	43 607	11 714		55 321
Immobilisations corporelles	280 449	53 773		334 223
TOTAL GENERAL	288 801	53 773		342 575

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	13 500
Total	13 500

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONTATEES AVANCE	4 392		
Total	4 392		

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes financières	892 094	143 149	748 945
Fournisseurs et comptes rattachés	14 425	14 425	
Dettes sociales	285 097	285 097	
Dettes fiscales	113 710	113 710	
Autres dettes	30 514	30 514	
Produits constatés d'avance			
Total	1 335 840	586 894	748 945

Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 000
Dettes fiscales et sociales	116 727
Autres dettes	
Total	129 727

Echéances des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances Clients et Comptes rattachés	53 153	53 153	
Autres	371 143	350 832	20 312
Charges constatées d'avance	4 392	4 392	
Total	428 689	408 377	20 312

Autres informations

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Suite à la tranformaton de la société en société de droit commun, le dispositif du report de taxe prévu par l'instruction du 17/02/1976 n'est plus applicable à compter de cet exercice.

Nature	Montant
Chiffre d'affaires	
70611000 - EMOLUMENTS FIXES ACTES	31 128
70612000 - EMOLUMENTS FIXES FORMALITES	666 109
70612900 - ECRETEMENT SUR EMOLUMENTS DE FORMAL	-4 213
70620100 - EMOL.DE VENTES	953 802
70620190 - EMOLUMENTS ECRETES	-1 372
70620200 - EMOL. DE CREDITS	96 834
70620300 - EMOL. SOCIETES PUB FONCIERE	3 877
70620400 - EMOL. ACTES FAMILLE ET SUCCESSIONS	716 226
70620800 - EMOL. PROPRT./CONSTRUCTIONS	28 933
70640500 - HONORAIRES DE NEGOCIATION	55 918
70642100 - VENTES FONDS COMMERCE	26 865
70642200 - BAUX SECTEUR LIBERALISE	8 650
70642300 - DROITS DES SOCIETES	11 882
70644000 - EXPERTISES	29 458
70645100 - CONSEIL PATRIM(HON.PRECON)	32 173
70647000 - AUTRES CONSEILS(JUR.& FISCAUX)	37 138
70680000 - EMOPL.ACQUIS DES CONFRERES	180 970
70690000 - EMOL. ACQUIS AUX CONFRERES	-164 387
70851000 - CRPCEN/EMOL. REMIS	1 288
70852000 - COT. CSN /EMOL. REMIS	844
70961100 - REM. EMOL. FIXES CLIENTS	-450
70961500 - REM. EMOL. FIXES PARENTS	-2 420
70962100 - REM. PART. EMOL. PROP. CLIENTS	-16 887
70962200 - REM. TOT. EMOL. PROP. CLIENTS	-3 988
70962500 - REM. PART. EMOL. PROP. PARENTS	-8 456
	2 679 924

3 FOCH NOTAIRES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 246 405,90 €

Siège social : 3 rue Maréchal FOCH

64008 PAU

313 296 972 RCS PAU

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU
30 JANVIER 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le résultat soumis à l'impôt sur le revenu (602 260,08 €) compte tenu des statuts et des charges sociales personnalisées dans les conditions suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| - A Maître Pierre POEY NOGUEZ | 198 712,60 € |
| - A Maître Yannik BRIERE | 200 411,72 € |
| - A Maître Benjamin LAPLACE..... | 203 135,76 € |

Total	602 260,08 €
-------------	--------------

Corrélativement, les associés décident d'affecter le résultat comptable soumis à l'impôt sur les sociétés (69 024,82 €) de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Réserve légale pour | 24 640,59 € |
| - Autres réserves pour..... | 44 384,23 € |

Total	69 024,82 €
-------------	-------------

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, depuis le passage de la société à l'impôt sur les sociétés.



3 FOCH NOTAIRES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 246 405,90 €

Siège social : 3 rue Maréchal FOCH

64008 PAU

313 296 972 RCS PAU

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE
DU 30 JANVIER 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le résultat soumis à l'impôt sur le revenu (602 260,08 €) compte tenu des statuts et des charges sociales personnalisées dans les conditions suivantes :

- A Maître Pierre POEY NOGUEZ	198 712,60 €
- A Maître Yannik BRIERE	200 411,72 €
- A Maître Benjamin LAPLACE	203 135,76 €

Total	602 260,08 €
-------------	--------------

Corrélativement, les associés décident d'affecter le résultat comptable soumis à l'impôt sur les sociétés (69 024,82 €) de la manière suivante :

- Réserve légale pour	24 640,59 €
- Autres réserves pour	44 384,23 €

Total	69 024,82 €
-------------	-------------

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, depuis le passage de la société à l'impôt sur les sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

